

Gazette de Lausanne

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉE EN 1798

BUREAUX :
5, Rue Pépinière, 3
On s'abonne à l'Administration de la Gazette et dans
tous les bureaux de poste.

COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II. 2
Les abonnements partent de n'importe quelle date
et continuent jusqu'à révocation formelle.

TÉLÉPHONE : 84.05

PRIX D'ABONNEMENT
Un an 6 mois 3 mois 1 mois

Suisse..... Fr. 28.— 16.— 8.50 3.—
Étranger (argent suisse) » 40.— 20.50 10.50 4.—
(Abonnements pris à la poste: 20 cent. en plus.)
Changement d'adresse : Fr. 0.50

Prix du numéro : Suisse 10 cent. — Étranger 15 cent.
Les abonnements à l'année peuvent être payés en deux ver-
sements de Fr. 16.—, ou quatre versements de Fr. 7.—

CHRONIQUE SUISSE

Vers l'impôt fédéral direct

Une des impressions les plus nettes qui pour nous se dégagent de la dernière session du Conseil national est, que si le peuple suisse ne réagit pas vigoureusement, nous marchons à grands pas vers l'impôt fédéral direct.

Le débat consacré au droit de timbre et à l'impôt sur les coupons ne laisse plus de doute à cet égard : la majorité parlementaire ou bien n'a pas conscience du danger qui menace les cantons, ou bien accepte d'un cœur léger la perspective de centralisations nouvelles.

Pour ne citer qu'un exemple, voyez ce qui s'est passé à propos de l'article 11 de la loi actuelle, exemptant des droits de timbre les titres du crédit public : valeurs de la Confédération, des cantons et des communes. Des promesses formelles avaient été faites à ce sujet lors de la discussion de la loi par les deux rapporteurs et par le conseiller fédéral Motta, alors chef du Département des finances. Au moment de l'adoption de l'article constitutionnel, tous les orateurs officiels avaient également été unanimes à déclarer que cette exemption allait de soi ; et c'est sur la foi de ces promesses — il n'est pas téméraire de l'affirmer — que l'article constitutionnel introduisant le droit de timbre a été adopté par le peuple, — à une faible majorité du reste.

Or, malgré les efforts énergiques de MM. de Muralt et Perrier, qui ont tenté de sauver ce qui pouvait être sauvé dans l'intérêt des cantons, la majorité n'a pas hésité à violer les promesses données et à supprimer le privilège dont bénéficiaient les corporations publiques ; de sorte que, désormais, celles-ci paieront plus cher l'argent dont elles ont besoin et qu'en réalité la plus-value escomptée de la révision actuelle sera prise sur le patrimoine de la Confédération, des cantons et des communes. En ce qui concerne la Confédération et les établissements fédéraux, cette conséquence, ainsi que l'a remarqué M. Perrier, est sans grande importance, car ce qui sort d'une caisse entrera dans l'autre. Pour les cantons et les communes, c'est, par contre, une perte sèche, et il est inadmissible qu'on cherche à rétablir l'équilibre fédéral en les imposant. Cette rapide passe d'armes au sujet de l'article 11 s'est ainsi terminée par une nouvelle défaite du fédéralisme.

A vrai dire, le projet tout entier, par ses dispositions nouvelles et par l'accueil qu'il a reçu des Chambres, constitue un échec grave au fédéralisme. Personne en effet ne conteste plus, aujourd'hui, que l'impôt sur les coupons, en particulier, est en réalité un impôt direct sur les revenus, c'est-à-dire sur une matière imposable réservée aux cantons et aux communes.

Que penser dès lors des députés se disant fédéralistes qui ont accepté la révision les yeux fermés pour éviter l'impôt fédéral direct ? Si ces honorables avaient quelques illusions, les socialistes se sont chargés de les dissiper, en déclarant sans ambages qu'à leurs yeux la révision du droit de timbre n'empêchera nullement la création de l'impôt fédéral direct dans toute son ampleur. Et ce qui est plus inquiétant, c'est que les socialistes ne sont pas les seuls à penser ainsi. « A Berne, écrit un de nos confrères catholiques, — les *Neue Zürcher Nachrichten*, — on parle présentement de l'impôt fédéral direct

beaucoup plus qu'on ne le sait et qu'on ne l'imagine dans le pays. Cet impôt est comme une nuée menaçante qui assombrit tout l'horizon de notre politique fédérale. La grande lutte commencera avant même que soit perçue la dernière tranche de l'impôt fédéral de guerre. Il y a des politiciens qui sont incapables de concevoir l'idée que le bel appareil bureaucratique ordonné pour la perception de cet impôt puisse disparaître. » Et le journal zurichois ajoute que la bataille décisive entre le fédéralisme et la centralisation, sous les espèces de l'impôt fédéral direct, se livrera avant l'année 1930.

C'est exactement notre avis. Depuis quelque temps se multiplient les signes avant-coureurs d'une vaste offensive centralisatrice, qui menace ce qui nous reste de libertés cantonales. Dans le domaine des finances, dans celui des routes, des écoles, à propos de tout et de rien, les partisans de l'unification essaient tantôt ouvertement tantôt sournoisement, de saper les bases de notre organisation fédérative, et au premier rang des centralisateurs se trouvent les socialistes, dont l'action tenace, méthodique trouve malheureusement trop d'appuis auprès de certains bourgeois timorés, qui sont leurs dupes en attendant d'être leurs victimes.

Quant aux vrais fédéralistes, leur devoir est tout tracé : ils doivent se préparer courageusement à sauvegarder les traditions et les principes sans lesquels notre pays n'aurait plus de raison de vivre. La menace est grave, et la lutte sera dure.

G. R.

Ça et là

Un malade sauvé par la T. S. F.

La *Revue de la Marine de Commerce* signale un cas bien intéressant d'emploi de la T. S. F., grâce à quoi la vie d'un malade à bord d'un paquebot a pu être sauvée.

Pendant une traversée de cet hiver du paquebot français *Massilia*, sur Rio-de-Janeiro, un passager fut atteint du tétanos. Or, la provision réglementaire de sérum embarqué n'était pas suffisante pour assumer le traitement intensif qui s'imposait. Le commandant Charmasson, du paquebot, alerta par T. S. F. le service de santé de Pernambuco, et dérouta le *Massilia* pour toucher à ce port. Il y trouva, en effet, le précieux sérum que le service de santé brésilien lui apporta, en rade, avec le plus grand empressement.

Le *Massilia* put alors poursuivre sa route, et le passager malade recevoir tous les soins nécessaires.

Si bien que, deux jours après l'arrivée à Rio-de-Janeiro, il voyait sa santé rétablie et put débarquer sain et sauf.

Une importante découverte

Le Dr Borner, chef des laboratoires des chemins de fer hongrois, a inventé un procédé d'extraction de la cellulose des tiges de maïs ; ce procédé l'emporte de beaucoup, paraît-il, sur celui qui permet d'extraire une même quantité de pulpe de coton ou du bois. La soie artificielle, le papier, les films pour cinémas, des explosifs et cent autres produits utiles pourront désormais être fabriqués avec une notable économie. Une compagnie de capitalistes américains ont acheté pour l'Amérique son procédé à l'inventeur.

mais pour leur compte. Dès 1490 peut-être ; dès 1503 certainement. Et puis des Olonnais, des Rochebois. Ils en ont ramené des aras et des teintures. Ils ont laissé là-bas des interprètes. Et c'est en souvenir de leurs premières équipées qu'on peut voir dans l'église Saint-Jacques de Dieppe un long bas-relief d'indiens empanachés qui ont tout l'air de Tupinambous ou Tupinambas du Brésil. Mais le roi de France n'y trouva pas son compte. Bien qu'en 1550, à Rouen, pour une Entrée solennelle d'Henri II avec Catherine de Médicis et Diane de Poitiers, les navigateurs lui aient offert une exhibition indienne au bord de la Seine : cinquante Tupinambous vêtus de leur seule innocence, que secondaient deux cents matelots plaisamment déguisés.

Mais la Couronne n'eût jamais possédé — pour quelques années — une colonie par delà l'Océan, on n'eût jamais parlé de « France antarctique » sans l'initiative de Nicolas Durand de Villegagnon, vice-amiral de Bretagne, et « Rex America », qui naquit à Provins en 1510, fut compagnon d'études de Calvin au collège de la Marche ou à Montaigu, ou plus tard — en 1532 — au collège Fortet. Homme d'école et d'épée. Théologien et chevalier de Malte. Qu'on signale à Venise et à Constantinople, et qui raconte en latin l'expédition d'Alger. Il séjourne à Rome et se bat en Hongrie. C'est lui qui fut chargé d'amener en France la petite Marie Stuart,

LA NEUTRALITÉ MILITAIRE

En adhérant à la décision prise, il y a six ans, par le Conseil des Etats à propos de l'abandon par la Suisse de la neutralité militaire de la Savoie, le Conseil national s'est plié à la seule résolution possible. En réalité, on croyait cette affaire liquidée, et lorsque la délibération de la commission sénatoriale française a fait savoir qu'il n'en était rien, le premier sentiment en Suisse, même dans des cercles qui se tiennent au courant de notre politique extérieure a été l'étonnement pour ne pas dire l'incrédulité.

Comme la France était fort en retard dans la question des zones, et que son attitude en cette matière n'a jamais passé pour particulièrement digne d'admiration, il était naturel que notre propre retard vis-à-vis d'elle dans l'application d'un même texte diplomatique fût invoqué contre nous. En établissant une compensation des torts réciproques, la diplomatie s'est inspirée des intérêts des deux pays et s'est attachée à ménager les susceptibilités de part et d'autre. Le Conseil national aurait eu mauvaise grâce à ne pas le reconnaître.

M. Motta n'a pas caché que le souci d'un referendum avait été cause du retard de la Suisse. En France, ce même souci a été cause de la précaution sollicitée d'une confirmation parlementaire et populaire de l'accord franco-suisse enregistré par l'article 435 du traité de Versailles au sujet de la neutralité militaire de la Savoie. Le Conseil fédéral était fondé à éprouver quelque inquiétude à la pensée des difficultés auxquelles un rejet de cet accord par les électeurs exposerait les relations franco-suisse ; et réciproquement, le gouvernement français, instruit par le plébiscite des zones, était fondé à s'inquiéter du renouvellement possible de cette expérience.

Tout, maintenant, va être réglé, sous la réserve, — que nous ne pouvons écarter, — de la sagesse populaire.

N'ayant pas été de ceux qui ont admiré la politique qui nous a conduits à intervenir au traité de Versailles, nous sommes à l'aise pour en parler. En Suisse allemande, les journaux qui reçoivent habituellement les inspirations de la *Ligue de l'indépendance*, la *Zürcher Post*, le *Berner Tagblatt*, la *Neue Berner Zeitung*, à un moindre degré, et d'autres, probablement, que nous ignorons, voient un acte d'astuce politique dans le fait que la France lie la ques-

tion des zones à celle de l'abandon de la neutralité militaire de la Savoie, alors que telle n'a pas été l'intention du traité de Versailles.

Il est exact que ce traité n'a pas lié les deux objets, mais il est inexact que la France lie aujourd'hui pour nous deux objets. Ce qu'elle rapproche, ce sont les deux procédures parlementaires, les deux retards : « Corrige le tien, je promets de corriger le mien, et nous échangerons simultanément nos deux corrections. »

Il y a d'ailleurs une impossibilité morale de lier les deux objets, et cette impossibilité vient de nous. L'affaire de la neutralité militaire de la Savoie est tranchée, pour cette raison majeure que nous avons fait de l'abandon de notre servitude le prix d'un courtage demandé à la France. Nous avons prié celle-ci d'obtenir des signataires du traité de Versailles la reconnaissance de notre neutralité perpétuelle en échange de quoi nous lui abandonnions notre servitude. C'est la neutralité faite dogme au lieu d'être simplement un moyen au service de la politique, de la sécurité et de la souveraineté, qui a guidé le Conseil fédéral de 1919, et beaucoup parce que ces mêmes citoyens qui le lui reprochent aujourd'hui, sont toujours prêts à nous parler de notre neutralité séculaire avec des larmes dans la voix et à faire d'elle une religion helvétique.

Le cas est plus simple qu'ils ne le présentent. D'abord, la Société des nations qu'ils vitupèrent n'a rien à y voir. Au moment où fut discuté l'article 435 du traité de Versailles, elle n'existait pas. Ce n'est que l'an d'après, en 1920, que son Conseil a eu à s'occuper, à Londres, de la neutralité helvétique dans le cadre de la Société, et qu'il l'a admise en des termes tout de confusion et d'équivoque destinés à nous faire plaisir. Ensuite, parce que, comme on vient de le rappeler, la question est tranchée. La France nous a procuré les signatures que nous ambitionnions ; elle a exécuté la condition de son courtage ; elle a rempli son obligation. Il ne nous reste qu'à remplir honnêtement la nôtre.

Nous ne pensons pas que les peuples soient moins faillibles que les gouvernements, mais nous avons une trop haute idée de la probité du nôtre pour craindre un plébiscite qui la mettrait en question.

F. F.

LE RAID SUISSE-AFRIQUE

(Service spécial de la Gazette)

Chez les Portugais

Laurenço Marqués, 13 février 1927.

J'ai eu de la peine, cette fois, à écrire mon rapport, car les réceptions dont nous avons été l'objet à Beira-Injambane et à Laurenço-Marqués, de la part des autorités portugaises, des nombreux Suisses qui sont établis ici et de toute la population de ces trois villes, furent si importantes que, pour nous, simples Suisses, c'en était décidément trop, et nous n'avions plus qu'un désir : fuir aussi vite que possible les invitations, les banquets et les thés dansants.

Le *Switzerland* est le premier avion qui ait fait escale dans les trois ports du Mozambique portugais. Des milliers de gens venaient donc pour la première fois un avion et le fait que celui-ci venait de traverser tout le continent nord contribuaient encore à augmenter l'intérêt qu'on lui portait. Partout, nos compatriotes avaient fait depuis longtemps de grands préparatifs pour recevoir « dignement » l'expédition Suisse-Afrique ; ils auraient été un peu confus si je leur avais déclaré tout de go que je ne pouvais songer à prendre part à leurs festivités. Depuis le départ de mes deux camarades Gouzy et Heim, ma tâche se trouvait singulièrement accrue. Il fallait chaque fois un bon moment pour faire entendre à mes braves compatriotes qu'un voyage aérien comme le nôtre n'était pas un voyage d'agrément dans le sens habituel du mot et qu'il n'y avait pas de faire notre plein d'essence, puis, une fois remis des plaisirs de la table, de tourner l'hélice et de poursuivre notre raid.

À Beira le journal consacra à notre expédition des pages entières, le club suisse dut publier un bulletin spécial, dans lequel on annonçait que notre départ définitif serait signalé aux divers points de la ville par des fusées ; le gouvernement donna congé pour la circonstance aux employés du chemin de fer, du port, de la douane, de sorte que vendredi dernier une foule de plusieurs milliers de personnes s'était massée sur les quais pour nous souhaiter un dernier « bon voyage ».

Bien que je n'aie nullement l'intention de faire escale à Injambane, la fanfare de la ville, par suite d'une fausse nouvelle, nous attendit de midi jusqu'au soir. Hier, le même fait se produisit ; après le coucher du soleil, comme je n'avais pas encore paru, ces braves gens se retirèrent très déçus, et lorsque, une demi-heure plus tard, j'arrivai, ils accoururent de tous les coins de la ville et se massèrent sur le débarcadère où l'on tira en hâte un grand feu d'artifice. Ici, à Laurenço-Marqués, une ville déjà complètement européenne, avec un port des plus modernes, mon arrivée fut annoncée au public par « sans fil » presque à une minute près. La ville entière prit part à ce joyeux événement.

L'étape elle-même, le long de la côte de l'Océan Indien, fut loin d'être aussi intéressante que les précédentes. Non que nous n'eussions rencontré des sites très beaux, — je pense ici aux diverses formations des lagunes et aux superbes deltas que nous survolâmes, — mais sur une distance de 900 km., c'était toujours le même tableau. Derrière les énormes plateaux du littoral recouverts la plupart du temps d'épais taillis ou de forêts vierges, s'élevaient de monotones collines de 200 à 600 mètres. Nous survolâmes souvent d'immenses plantations de coton, de café et de cocotiers ; partout je pus remarquer distinctement combien la végétation était retardée par suite de l'extrême sécheresse (la saison des pluies dure ici de novembre à mars).

La haute mer ne nous permit malheureusement pas de quitter Beira avant 14 h. 25, soit beaucoup trop tard pour atteindre le même jour Laurenço-Marqués, qui se trouvait à 900 km. De plus, le vent du sud soufflait presque furieusement et je me demandais si nous pourrions atteindre avant la nuit Injambane, qui se trouve à quelques 500 km. de Beira.

écrivit et envoya dans l'un d'eux expressément homme à Genève, requérant l'Eglise et les ministres dudit lieu de lui aider et le secourir autant qu'il leur serait possible en sa tant sainte entreprise. (1) Mais surtout, afin de poursuivre et avancer en diligence l'œuvre qu'il avait entreprise, et qu'il désirait, disait-il, de continuer de toutes ses forces, il pria instamment, non seulement qu'on lui envoyât des ministres de la parole de Dieu ; mais aussi, pour tant mieux réformer lui et ses gens, et même pour attirer les sauvages à la connaissance de leur salut, que d'autres personnages accompagnassent lesdits ministres pour l'aider tout.

L'Eglise de Genève ayant reçu ses lettres, et où ses nouvelles, rendit premièrement grâce à Dieu, de l'amplification du règne de Jésus-Christ en pays si lointain, même en terre si étrangère, et parmi une nation laquelle voirement était du tout ignorante le vrai Dieu.

Pour satisfaire à la requête de Villegagnon, feu monsieur l'Amiral (2) — auquel pour le même effet il avait aussi écrit — sollicita par lettres Philippe de Corguillera, sieur du Pont (qui s'était

(1) Cette lettre n'a jamais été retrouvée. Villegagnon l'aurait-il adressée à Coligny, qui aurait délégué à Genève un message chargé de parler à Calvin ?

(2) feu l'Amiral ; il faut se rappeler, que Léry ne publia son Voyage qu'en 1578, donc six ans après la mort de Coligny.

Je m'attendais donc à être obligé de mouiller sur l'un des petits laes ou des cours d'eau qui se jettent dans la mer. Nous étions restés quatre jours à Beira surtout en raison du violent vent du sud qui s'était levé sitôt après notre arrivée et qui rendait impossible, dans ce port peu abrité, le départ d'un hydravion. De plus, Hartmann, atteint d'une légère insolation qui aurait pu avoir des suites fâcheuses, était allité. Nulle part — à l'exception peut-être du Soudan — nous n'avions souffert en Afrique d'une pareille chaleur. Pendant la nuit le thermomètre devant ma fenêtre marquait 32 degrés C. Nous volâmes à une moyenne de 300 à 800 mètres, suivant les nuages et le vent qui souvent nous rejetait imprévisiblement au-dessus du haut rempart des dunes, tandis qu'au large sur la mer démontée, les vagues déferlaient en écumant ; en 4 h. 20 nous atteignimes Injambane où j'ancrai dans une baie abritée, entre le crêpuscule et la nuit.

Deux Suisses étaient venus à notre rencontre en bateau. Après avoir rendu visite au Gouverneur, comme nous étions les hôtes d'un autre Suisse, M. Bösch, de Wattenwil, nous eûmes la visite d'une bande d'écoliers qui, drapeau en tête, entrèrent avec leur maître dans la salle à manger en chantant l'hymne portugais. L'instituteur nous adressa une petite allocution enthousiaste qui se termina aux cris de « Vive la Suisse ! Vive le Portugal ». Des étrangers nous embrassèrent Hartmann et moi, en pleine rue ; les bons Portugais étaient absolument hors d'eux-mêmes de joie et d'enthousiasme.

Le matin suivant, notre départ s'effectuait rapidement. Je survolai une fois encore cette merveilleuse presqu'île, puis me dirigeai vers le sud, au-dessus des dunes, où, comme le jour précédent, le ressac faisait furie. Pour mieux affronter le fort vent debout et avancer plus rapidement, je volai bas. A deux et trois cents mètres, le *Switzerland* passait comme une flèche au-dessus des flots agités de l'Océan Indien, à proximité immédiate des côtes escarpées et fortement érodées. Ça et là nous apercevions derrière la ligne jaune de la côte de charmants petits laes, entourés de steppes vertes. Enfin, après trois heures 10 m. de vol, nous vîmes devant nous la grande baie de Delagoa, au bord de laquelle s'étend Laurenço-Marqués avec ses rues rectilignes.

Comme il eût été dangereux de mouiller dans le port même, en raison de la haute mer, je descendis dans une petite anse située au nord-est. Les autorités portugaises du bord et les officiers du gouverneur nous rejoignirent immédiatement et remorquèrent le *Switzerland* à travers les hautes vagues jusqu'à la rive où on l'amarra.

W. MITTELHOLZER.

La Géographie illustrée du Canton de Vaud

formera le seul ouvrage existant, qui soit réellement représentatif de la Terre vaudoise.

On s'inscrit auprès de la « Gazette de Lausanne », Pépinière 3, Lausanne. Dix fascicules à fr. 1.65 l'un. Paiement au comptant en souscrivant fr. 15.70.

L'ouvrage sera mis en librairie, après achèvement au prix de fr. 27.—

Nous rappelons une fois de plus à nos lecteurs que nous ne pouvons pas tenir compte des renseignements MEME INTERESSANTS qui nous parviennent d'une manière anonyme.

retiré près de Genève, et qui avait été son voisin en France, près Châtillon sur Loing, d'entreprendre le voyage avec ceux qui se voudraient acheminer en cette terre du Brésil vers Villegagnon. Ledit sieur du Pont, requis aussi par l'Eglise et les ministres de Genève, bien qu'il fût vieux et caduc, laissa ses enfants, sa famille et ses biens, et accorda de faire ce qu'on requérait de lui.

Puis il fut question de trouver des ministres de la parole de Dieu. Le sieur du Pont en tint propos à maîtres Pierre Richier — pour lors âgé de plus de cinquante ans — et Guillaume Chartier. Ils lui firent promesse que, s'ils étaient reconus propres à cette charge, ils étaient prêts à s'y employer. Les ministres les outrent sur l'exposition de certains passages de l'Ecriture sainte, et les exhortèrent au reste de leur devoir, qui était d'annoncer l'Evangile en l'Amérique.

Or restait-il encore à trouver d'autres personnages instruits et principaux points de la foi, et des artisans experts en leur art. Du Pont ne leur celait point le long et fâcheux chemin qu'il convenait de faire : à savoir environ cent cinquante lieues par terre et plus de deux mille lieues par mer. Il ajoutait que, parvenus en cette terre d'Amérique, il se faudrait contenter de manger, au lieu de pain, d'une certaine farine faite de racine ; et quant au vin, nulles nouvelles, car il n'y en croît point.

(A suivre.)



(Wide World Photos).

En marge du Bois de Boulogne, sur les pelouses de Longchamp, le printemps fait éclore de nouvelles toilettes.

FEUILLETON DE LA GAZETTE DE LAUSANNE

Avant d'être pasteur à Montricher... 1556 - 1558

RÉCIT d'après le VOYAGE de JEAN DE LÉRY, résumé et adapté par Charly Clero (1)

Où il est question du Roi d'Amérique et de son message à Calvin

« Je voudrais bien, disait François Ier, qu'on me montrât l'article du testament d'Adam qui partage le Nouveau-Monde entre mes frères l'empereur Charles-Quint et le roi de Portugal, en m'excluant de la succession. » Il est de fait que jusqu'au milieu du XVIe siècle le roi de France est mal loï. Des marins bretons et normands ont passé l'Atlantique,

(1) Notre collaborateur fera paraître sous peu, chez Payot, à Paris, une nouvelle édition dudit Voyage, précédée d'une étude historique et littéraire.

Chambre française

Interpellation sur les ouvriers étrangers en France

Paris, 5 avril. Répondant au député communiste Gaston Muller qui lui pose une question sur les difficultés qu'aurait rencontrées des étrangers travaillant en France pour le renouvellement de leur carte d'identité, M. Sarraut, ministre de l'intérieur, rappelle que c'est par millions qu'il faut établir les cartes pour les ouvriers étrangers que la France accueille avec bienveillance et que les quelques erreurs qui ont été constatées proviennent la plupart du temps de la faute même des étrangers qui ont essayé de se soustraire aux formalités administratives.

Le ministre déclare qu'il ne peut admettre que des ouvriers étrangers soient des agitateurs, des agents provocateurs ou des meneurs de grève.

M. Renaud Jean, communiste, demande à interpellier sur les événements de Chine. M. Briand déclare qu'il s'est expliqué deux fois sur ce sujet et demande le renvoi à la suite. Le renvoi à la suite est voté par 395 voix contre 145.

Pour sévir contre

le camarade Doriot

Paris, 5 avril.

(Inf. part.) Le garde des sceaux a saisi le président de la Chambre d'une demande de levée de l'immunité parlementaire concernant le député communiste Doriot qui mène actuellement en Chine une campagne violente contre la France. En fin de séance le groupe communiste a tenu à affirmer sa solidarité avec ce parlementaire.

Pour éviter le cumul des mandats

Paris, 5 avril.

La Chambre a adopté mardi après-midi à l'unanimité une proposition de loi interdisant le cumul des mandats de député et de sénateur, de manière à obliger le député élu sénateur ou le sénateur élu député à opter entre les deux mandats dans le mois qui suit sa validation.

Constructions navales françaises

Paris, 6 avril.

M. Georges Leygues, ministre de la marine, a fait signer par le président de la république et a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi autorisant la mise en chantier, conformément à la deuxième tranche du programme naval de 1913, six contre-torpilleurs, cinq sous-marins, un sous-marin mouilleur de mines et deux avisos.

Sur la Loire une barque chavire

Dix passagers se noient

Saint-Etienne, 5 avril.

Un grave accident s'est produit sur la Loire. Une grande barque chargée de bois et transportant dix personnes domiciliées dans les localités voisines a été prise dans un remous au milieu du fleuve et a sombré rapidement avec tous ses passagers. Aucun cadavre n'a pu encore être retrouvé malgré les très actives recherches entreprises aussitôt par de nombreux témoins de l'accident.

Le conflit italo-yougoslave

Les conseils de l'Angleterre et de la France bien accueillis à Belgrade

Londres, 5 avril.

Selon le correspondant du Daily Telegraph à Belgrade, les conseils qui ont été donnés au gouvernement serbe, dimanche, par le ministre britannique et, lundi, par le ministre de France, ont été accueillis favorablement. Le gouvernement de Belgrade espère entrer incessamment en contact avec le gouvernement italien.

Signature du traité italo-hongrois

Rome, 5 avril.

M. Mussolini et le comte Bethlen ont signé au palais Chigi le traité d'amitié, de conciliation et d'arbitrage entre l'Italie et la Hongrie ainsi que les notes officielles par lesquelles les deux gouvernements sanctionnent les conclusions des experts italiens et hongrois sur les facilités à accorder au trafic hongrois dans le port de Fiume. Les experts reprendront leurs travaux le plus tôt possible.

Pour le désarmement

Le problème des armements navals

Genève, 5 avril.

La commission préparatoire de la conférence du désarmement a abordé mardi matin l'important problème des armements navals.

Le projet britannique n'envisage aucune limitation des effectifs servant dans les forces navales. Le projet français limite les effectifs navals de la même manière et suivant les mêmes catégories (forces métropolitaines et forces d'outre-mer) que les forces terrestres.

Lord Cecil déclare que les vues du gouvernement britannique en matière de désarmement naval tendent à limiter le nombre, le tonnage, la puissance des navires et non les effectifs de marine. Une stipulation relative à la limitation des effectifs lui paraît tout à fait inutile. Elle ne ferait que compliquer la convention et risquerait de rendre plus difficile le succès final. C'est pour cette seule raison que le gouvernement britannique est opposé à la limitation des effectifs navals. Lord Cecil ajoute qu'il attend encore des instructions de son gouvernement et qu'il ne pourra rien dire de plus jusqu'à ce qu'il les ait reçues.

M. Gibson (Etats-Unis) dit qu'après une étude sérieuse de la question des effectifs navals, la délégation américaine a été amenée à considérer le nombre des bâtiments combattants comme base de la limitation des armements navals. Tout autre facteur ne fera que compliquer la question.

M. Paul-Boncour constate qu'en présence de la déclaration de Lord Cecil, toute discussion, en ce moment serait inutile. L'idée essentielle de cette conférence est l'interdiction de tous les armements et M. Paul-Boncour ne verrait pas une convention qui laisserait de côté les effectifs navals.

Le délégué de l'Italie, général de Marin, présente une proposition transactionnelle.

Le comte de Bernstorff (Allemagne) propose de fixer une proportion entre le personnel de la marine et le tonnage.

La commission aborde l'article relatif au tonnage des navires.

Lord Cecil expose le point de vue de son gouvernement sur cette question qu'intéresse au plus haut degré l'Empire britannique.

Au Reichstag

Déclarations de M. Stresemann

Berlin, 5 avril.

(Wolf). Le Reichstag discute le budget des affaires étrangères. M. Breitscheid, socialiste, demande à M. Stresemann ce qu'il pense du concordat, des affaires albanaises, des livraisons d'armes mentionnées par le député Stoeker et de la reconnaissance du gouvernement cantonal.

M. Stresemann, ministre des affaires étrangères, parlant de la conclusion d'un concordat, dit que l'on est devant une situation toute nouvelle maintenant que les divers Etats confédérés préparent ou ont déjà conclu des concordats.

Il ajoute que sa déclaration est conforme à ce qu'ont dit les précédents gouvernements.

M. Stresemann ajoute qu'au moment actuel, il ne peut parler des événements d'Albanie. « Des négociations sont actuellement en cours pour maintenir la paix entre les deux puissances. » L'Allemagne a été mise au courant de ces négociations. Il est disposé à renseigner la commission des affaires étrangères dans la mesure du possible. Il en est de même en ce qui concerne la Chine. Aucune livraison d'armes, dit-il, n'a eu lieu en Chine avec l'assentiment du Reich.

Un démenti du président du Conseil roumain

Bucarest, 5 avril.

(B. P. R.). — Le président du Conseil publie le communiqué suivant: Les journaux étrangers, mal informés, publient des nouvelles suivant lesquelles des craintes existeraient à Bucarest concernant des complications politiques et qu'à la suite de ces craintes des troupes seraient concentrées et des mesures préventives prises. Si le pays entier est profondément ému à cause du caractère grave de la grippe du souverain, cette inquiétude légitime n'est nullement accompagnée de craintes concernant des complications de n'importe quelle nature. Je donne le démenti le plus formel à tous les bruits annonçant des prétendus mouvements de troupes.

Des troubles chez les verriers tchécoslovaques

Gablonz, 5 avril.

(Wolf). Des troubles s'étant produits dans la verrerie de Morchenstein, des renforts de gendarmerie sont arrivés. L'administration tchécoslovaque de Gablonz a interdit les rassemblements sur la voie publique et la circulation dans les rues après 21 heures. Si l'ordre était troublé, l'état de siège serait immédiatement proclamé.

Des négociations ont eu lieu sous la présidence du bourgmestre de Morchenstein, avec les ouvriers qui demandent au gouvernement de prendre des mesures pour remédier au chômage et menacent de proclamer la grève générale.

Jusqu'à maintenant, la grève générale a été proclamée dans les verreries, dans l'industrie du textile et dans la métallurgie.

Le procès de Madrid

Madrid, 5 avril.

Les audiences de lundi et mardi du procès des auteurs de la tentative de sédition du 24 juin dernier ont été consacrées aux plaidoiries des défenseurs des généraux Weiler, Aguilera et Batet. Les trois défenseurs ont réfuté les accusations qui, selon eux, ne reposent sur aucun fait précis et ne sont basées que sur de simples rapports de police.

Les événements de Chine

La note américaine aux autorités cantonaises

Londres, 5 avril.

Le correspondant du Times à Washington mande que le texte de la note américaine que le ministre des Etats-Unis à Pékin devait remettre aux autorités cantonaises, a été remis à Pékin. Le projet original soumis par le ministre au Département d'Etat, après consultation de ses collègues britannique et japonais, a été modifié en certains points, mais la forme définitive sera dans son ensemble identique à celle que les ministres britannique et japonais remettront de leur côté.

Quant à la question des sanctions en cas de refus par les Chinois, on sait que le gouvernement américain désire éviter même l'apparence d'une immixtion dans la crise chinoise.

Une société au nom significatif

Pékin, 6 avril.

(Reuter). Les membres d'une organisation qui a pris le nom de « Société de la destruction » se livrent au pillage et commettent de nombreux meurtres dans tout le Chantong; ils ont détruit notamment à Tsing Tao, le bureau de la gabelle, les bureaux des magistrats, etc.

Protestation et intervention

Notre correspondant de Paris nous télégraphie:

On croit aujourd'hui que les protestations de la Grande-Bretagne, de l'Amérique et du Japon auprès du gouvernement de Canton ne fera pas l'objet d'une note commune. Les gouvernements de Tokio et de Washington semblent craindre qu'une collaboration trop étroite ne nuise à leur liberté d'action et que les signatures apposées au bas d'une note commune ne compromettent leur politique à l'avenir. Les Japonais et les Américains cherchent à ne pas s'aliéner les éléments modérés, qui, croient-ils, sont loin d'être complètement dominés par les extrémistes du Kuomintang.

Le Japon paraît résolu à faire son possible pour éviter une intervention et les Etats-Unis de leur côté désirent ne pas s'immiscer dans la guerre civile. Le gouvernement britannique entreprendrait éventuellement seul une action qu'il jugerait conforme aux intérêts anglais.

Le ministre de France à Pékin a été chargé de protester auprès du gouvernement chinois et de lui demander des réparations à la suite du meurtre de deux missionnaires français à Nankin. Le consul de France à Changhaï a été chargé de faire une démarche analogue auprès du commandant des troupes sudistes. Cette démarche ne modifie en rien l'attitude de la France qui continue à observer la plus stricte neutralité à l'égard des deux partis chinois.

— Le 900e anniversaire de la naissance de Guillaume le Conquérant sera célébré les 3 et 4 juillet prochain à Falaise, et les 6 et 7 du même mois à Rouen.

Deux espions fusillés

Varsovie, 5 avril.

(Wolf). Le conseil de guerre de Thorn a condamné à la peine de mort les premiers-lieutenants Pionpek et Arbaniak, du bataillon de carabiniers de Konitz, reconnus coupables d'espionnage.

Les deux accusés auraient vendu des plans de mobilisation.

Le président de la République polonaise ayant rejeté le pourvoi en grâce, les deux condamnés ont été fusillés lundi soir.

CONFÉDÉRATION

EMPRUNT FÉDÉRAL. — L'emprunt fédéral de conversion 4 1/2 % de 160 millions de francs a donné un résultat qui peut être considéré comme très satisfaisant. Il y a eu en effet 82 millions de souscriptions nouvelles et 79 millions de conversions, de sorte que l'excédent est d'environ 12 millions de francs.

POUR L'AMÉNAGEMENT DU RHIN. — Le Conseil fédéral a fixé les instructions qui seront données à la délégation suisse à la commission bado-suisse pour l'aménagement du Rhin entre Bâle et le lac de Constance. La prochaine réunion de cette commission aura lieu à Zurich au début d'avril.

La délégation suisse a reçu peut-être l'instruction de combattre tout projet de captage des forces hydrauliques pouvant nuire à la beauté de la chute du Rhin.

SUBVENTION EXTRAORDINAIRE. — Le Conseil fédéral vient de décider d'accorder au canton de St-Gall une subvention extraordinaire de 118,157 francs à titre de contribution aux frais occasionnés par la lutte contre la fièvre aphteuse. Cette somme sera prélevée sur le crédit voté pour l'action de secours en faveur des producteurs suisses de lait.

Presse professionnelle

Bâle, 4 avril.

Le professeur Keel, directeur de la Société suisse de l'acétylène à Bâle a été nommé président du Comité chargé de la préparation de la création d'une Association de la presse professionnelle suisse. Font aussi partie de ce comité MM. Frey, des Sources du Rhin, à Bâle, Böppli, du Journal suisse des bouchers à Zurich, Giovanoli, de La Presse, Berne, Jean Debrit, de la Revue suisse de l'automobile à Berne, et Gisler, rédacteur du Journal suisse des terribliers et installateurs à Zurich.

NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. — On nous écrit de Bienne:

En 1877, quelques jeunes gens, ils étaient vingt, se réunissent au Cercle romand de Bienne qui n'était pas encore la vivante société qu'il est aujourd'hui, et décidaient de fonder une association sous le nom « La Chorale de Bienne »; comme tout groupement de ce genre, elle eut bien des difficultés à vaincre, mais elle les surmonta si bien qu'aujourd'hui ce sont plus de cent membres qui se groupent autour de sa bannière, deux des fondateurs font encore partie de la société.

La chorale n'a jamais vécu pour elle-même, mais elle est devenue un véritable agent pour développer la vie artistique et musicale dans la ville de Bienne où elle jouit de la plus complète sympathie. Cette société a donc célébré son cinquantième anniversaire dimanche, 2 et 3 avril, par des concerts remarquables offerts à la population; la pièce de résistance fut Le Désert, cette ode symphonique de F. David, poétique et descriptive avec ses tableaux inspirés par cette nature tantôt ardente, tantôt indolente, mais toujours étrange de l'Orient.

Et certes dans ce vieux temple allemand qui se prête si bien aux productions musicales et où les foules étaient accourues, ce fut un grand succès pour la vaillante société à laquelle on ne peut que souhaiter longue vie et prospérité.

BALE-VILLE. — Le vaste atelier du peintre bâlois Ernest Stückelberg, mort en 1903 (Petersonsgraben 1) a été aménagé il y a deux ans en musée des œuvres de l'artiste. L'atelier renferme entre autres les projets et les études des célèbres fresques de la chapelle de Teil. Grâce à l'obligeance de la famille Stückelberg, l'atelier sera ouvert tous les jours de 2 à 4 h. pendant la durée de la Foire et les visiteurs de la Foire ainsi que le public en général y auront accès gratuitement.

VALAIS. — Les comptes de l'Etat du Valais pour l'exercice de 1926 bouclent par un excédent de recettes de 179,802 fr. 25 au lieu des 244,141 fr. de déficit prévu. Le total des recettes est de 10,968,496 fr. 20. Celles des dépenses est de 10,788,694 fr. 04. Une somme de 461,000 fr. a été affectée à l'amortissement de la dette.

— Un vol de cigognes a été observé au-dessus de Chex. Un habitant a réussi à en capturer une qui était blessée; elle portait à la patte un anneau sur lequel était inscrit: I. IV. 26 Delli Haut Nil (Egypte).

CANTON DE VAUD

ECOLE DE DESSIN. — L'Ecole cantonale de dessin et d'art appliqué, à Lausanne, établissement officiel, réorganisé il y a quelques années, prépare aux carrières pédagogiques et artistiques.

L'Ecole obtient un brevet de maître de dessin dans les établissements d'enseignement public secondaire du canton un diplôme d'artiste décorateur et des certificats d'études.

Pendant ces dernières années, l'Ecole a compté en moyenne 120 à 150 élèves répartis entre ses deux sections: Beaux-Arts et Arts appliqués.

Le semestre d'été s'ouvrira le 19 avril 1927.

A travers la gestion cantonale

Les affaires communales de Gryon

Le Conseil d'Etat a dû intervenir dans l'administration de la commune de Gryon.

Le 21 juin 1926, ensuite d'un rapport du préfet signalant que depuis plusieurs années déjà la redévanche du boursier communal ne faisait qu'augmenter et qu'à la fin de 1925 cette redévanche s'élevait à une somme considérable, un expert fut désigné pour examiner la comptabilité de cette commune et plus spécialement pour établir le compte de l'arrêté et de la redévanche du boursier.

Le premier expert nommé a dû, pour diverses raisons, interrompre sa mission et son remplaçant n'a pu déposer son rapport à la préfecture que le 3 novembre, soit deux jours avant l'envoi au président du Grand Conseil d'une pétition signée par 12 citoyens de la commune de Gryon demandant « d'arrêter le désordre financier et économique de dite commune, ainsi que d'éclairer l'opinion publique sur les bruits alarmants à ce sujet ».

Le Conseil d'Etat a donc chargé le préfet du district d'Aigle de faire une enquête administrative et d'entendre tout d'abord les pétitionnaires, puis la municipalité et enfin toutes les personnes pouvant donner d'utiles renseignements. Cette enquête a porté sur les allégations de la pétition, mais n'a révélé aucun fait répréhensible à la charge de la municipalité. Des nombreux reproches adressés à cette autorité, un seul a été retenu: la municipalité a fait preuve d'un excès de mansuétude et d'un manque d'énergie à l'égard d'un boursier négligent. Le rapport de l'expert comptable ne révèle rien d'anormal dans la comptabilité des années 1921 à 1925. A part deux rectifications apportées aux comptes de 1921 et de 1925, il n'a pas trouvé d'erreur; il reconnaît d'ailleurs qu'au point de vue écritures, la comptabilité de l'ancien boursier et celle du boursier actuel sont bien tenues. L'ancien boursier a payé le 10 décembre 1926, la somme dont il était redevable au 31 décembre 1924 et l'office des poursuites a été chargé de faire rentrer le solde de l'arrêté.

La comptabilité communale de Gryon est maintenant au net et les comptes seront régulièrement soldés terminés les opérations de l'office des poursuites.

Le Conseil d'Etat a chargé le préfet d'exprimer à la Municipalité de Gryon ses regrets pour le manque de fermeté à l'égard de son boursier et aux pétitionnaires pour avoir saisi le Grand Conseil d'affirmations dont l'exactitude n'a pas été appuyée par l'enquête administrative. L'affaire est donc liquidée.

Chez les libéraux de Lavaux

Dans le courant de l'hiver le comité libéral du cercle de Cully avait décidé d'organiser, à l'occasion du 14 avril, une soirée libérale à Cully. Cette date, tombant, cette année, trop près des fêtes de Pâques, il fut décidé de la fixer au 2 avril. Une centaine de citoyens libéraux de Cully et des communes avoisinantes ont répondu à l'appel du Comité. Ils n'eurent pas à le regretter.

Après un modeste banquet, très bien servi par M. Kuhn à l'Hôtel de Ville, la soirée se déroula au milieu d'un grand enthousiasme. Parmi les invités se trouvaient MM. Bujard, conseiller d'Etat, Ch. Gorgerrat, député, représentant les comités libéraux lausannois; Elie Félix, vice-président, et A. Brunet, secrétaire du Cercle libéral de Lausanne, des délégués des cercles de Lutry et de Saint-Saphorin. La partie oratoire fut brillante. Les questions fédérales et cantonales à l'ordre du jour furent amplement développées par les orateurs de talent et écoutés attentivement par l'assemblée.

Puis vint la deuxième partie de la soirée. L'orchestre libéral et la Chorale libérale, nés à l'occasion de la soirée, se multiplièrent et firent si bien, sous la direction de M. Rochat, instituteur, que les heures passèrent trop rapidement.

Ce fut vraiment une très belle soirée, qui laissera aux nombreux participants un excellent souvenir.

A la Direction des Douanes

Le capitaine Albert Hübscher, commandant du corps des gardes-frontières, est promu major; le premier-lieutenant Samuel Humbert est promu capitaine.

Accident mortel

Basin, 5 avril.

Mardi après-midi M. Emile Ruchat, le gardien des prisons du district de Nyon, s'était rendu en automobile à Basin. Comme il partait dans la direction de Bégnins, à grande allure, et qu'il suivait le bord de la route, il voulut reprendre le milieu de la chaussée, mais à ce moment sa voiture capota et fit deux tours sur elle-même. M. Ruchat a été tué sur le coup.

La victime avait en la poitrine enfoncée par le volant. Elle laisse une veuve et un enfant.

Confrérie des Vignerons

La Confrérie des Vignerons a tenu lundi soir à l'Hôtel de Ville de Vevey son assemblée générale annuelle. L'abbé-président M. Emile Suardier a présidé. Il a donné connaissance du travail accompli jusqu'ici par les divers comités pour la préparation de la Fête des Vignerons. Il a souligné l'entraide avec lequel a été souscrit le capital de garantie, qui atteint 313,500 fr., plus les 75,000 fr. assumés par la Confrérie.

Le recrutement des chanteurs et des figurants a rencontré un accueil enthousiaste parmi la jeunesse; quelques figurants manquent encore; l'abbé-président a confiance, on les trouvera.

Les comptes présentés par le comtable M. Gustave Bovon accusent aux recettes francs 35,935.15; aux dépenses francs 34,324 fr. 95, laissant ainsi un bon de 1610 fr. 20. L'agréation de nouveaux membres a produit 4560 francs.

La fortune de la Confrérie est de francs 217,755.20, en augmentation de 21,151 fr. 20 sur l'exercice précédent. Les comptes ont été approuvés sur le rapport du président du rière-Conseil, M. L. Chappuis. Des subsides ont été continués à être accordés pour la restitution en plants américains. De nouvelles directions générales concernant les travaux de la vigne ont été édictées, pour les mettre en harmonie avec la loi cantonale du 19 novembre 1924.

Hommage a été rendu à la mémoire du regretté major Gustave Maillard, membre des conseils depuis 1888, membre de la Commission des costumes de la fête de 1889, président de la même commission des fêtes de 1905 et 1927.

M. Louis Chappuis, président du rière-Conseil, a été nommé membre du Conseil en remplacement de M. Maillard; M. G. Rieder a été appelé à faire partie du rière-Conseil. La série sortante du Conseil a été élue, de même que les rière-conseillers.

L'abbé-président a annoncé que la proclamation de la Fête aura lieu probablement le dimanche 29 mai. La commission centrale prendra prochainement une décision à ce sujet. Le rière-Conseil a constitué son bureau avec MM. Emile Gétaz, président, et Gérard de Palézieux, vice-président.

Changement de l'heure en France

Le passage de l'heure normale à l'heure d'été s'effectuera dans la nuit du 9 au 10 avril.

TRIBUNAL CANTONAL

Dans sa séance du 5 avril 1927, le Tribunal cantonal a nommé:

Assesseur de la Justice de paix du cercle de Corsier en remplacement de M. Louis Guex, démissionnaire, M. Emmanuel Taverny-Fonjallaz, à Jongny.

Informations financières

Ateliers mécaniques de Vevey. — La Société des ateliers de constructions mécaniques de Vevey, fondée en 1895, au capital de 1,5 million de francs (3000 actions de 500 fr.) a eu lundi, sous la présidence de M. William Grenier, ingénieur à Lausanne, son assemblée générale ordinaire d'actionnaires; toutes les propositions du conseil (approbation des comptes, décharge, répartition du solde actif de l'exercice 1926) ont été approuvées à l'unanimité.

Le solde disponible est de Fr. 302,114.92 formé du bénéfice net de l'exercice, 288 mille 908.00, du solde reporté de 1925, Fr. 13,146.63, et du solde du compte d'intérêts, Fr. 24,911.91. Ce solde est ainsi réparti: Fr. 80,000 (comme en 1925) à des amortissements sur les immeubles et le bureau industriel; Fr. 30,448.40 à la réserve statutaire, ainsi portée à Fr. 255,875.32; Fr. 150,000 aux actionnaires sous forme d'un dividende de 10 % soit de Fr. 50 par action (comme pour 1925 et 1924); Fr. 37,861.60 au conseil et au personnel; Fr. 12,000 au fonds de prévoyance du personnel, qui atteint de la sorte Fr. 157,537.50, et Fr. 11,684.92 à compte nouveau.

Le total des ventes a atteint 2 millions 530,249 fr. 50, les frais d'exploitation, Fr. 2,234,817.05, de sorte que le bénéfice brut de l'exploitation est de Fr. 295,342.45. Pour 1925, il était de Fr. 243,465.54, sur un total de ventes de Fr. 2,261,813.40.

L'administrateur-délégué est M. Auguste Dommer, ingénieur, professeur à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Communiqués

(Cette rubrique n'engage pas la rédaction)

SPECTACLES - CONCERTS - SOCIÉTÉS

LE 14 AVRIL: vente d'insignes à 80 cts au profit de nos compatriotes malheureux, jeunes et vieux.

SOIRÉE DE BIENFAISANCE

La Direction du Royal Biograph organise une soirée de gala au profit des œuvres de bienfaisance françaises à Lausanne, le vendredi 8 avril, à 20 h. 30. Au programme: Destinée! grand film français de Henry Rossel, avec Isabella Kutz et intermède avec Mrs O. Marty, F. Sablot, A. Biral, du Grand Théâtre de Lausanne. Ouvre soirée de bienfaisance est placée sous le patronage de Monsieur Forquet, Conseil de France à Lausanne. Location ouverte à la caisse de l'établissement.

CONFÉRENCE DE Mgr BESSON

Nous rappelons la conférence que Mgr Maurice Besson donnera jeudi soir 7 avril à 8 h. au Casino de Montbenoit sur « l'Eglise et la Bible ».

MAISON DU VIEUX.

La suite de demandes qui lui ont été adressées de divers côtés, notre rédacteur en chef M. Georges Rigassi répète à l'avis de l'Université, mercredi prochain 18 avril, la conférence qu'il a donnée dernièrement à Bâle sur le sujet: « D'une génération à l'autre. La jeunesse d'hier et celle d'aujourd'hui ».

ABONNEZ VOS AMIS pour trois mois

et vous verrez qu'ils ne pourront plus se passer de votre journal.

GARNET DU JOUR

Salle Tissot. — 16 1/2 h. Sciences naturelles.

Lausanne-Palace. — Officiers. 20 1/2 h. Assemblée de la sous-section de Lausanne. Conférence du capitaine Nischans.

Musée Ariand. — Exposition Wladimir Goussenko.

Musée Ariand. — Exposition de la Maison des Arts.

Villamont-Dessau. — Exposition de l'habitation familiale.

Cinéma: 15 h. et 20 1/2 h. Lumen: Palaces.

Biograph: Jean-le-Chouan.

Bourg: Les Nibelungen (la mort de Siegfried).

Palace: Les ombres passent. — Un heureux mari.

Modern: La Grande Parade.

RADIO-PROGRAMME

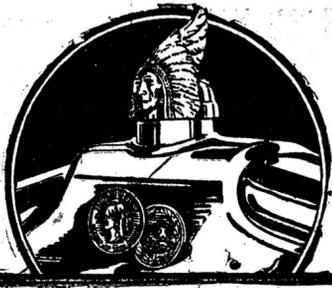
Lausanne. 850 m. 7 h. 45, 12 h. 50, 20 h. 15.

Météo. 18 h. Heure des enfants. 20 h. 02.

La décoration florale de villes et villages. par M. F. Thuillard. 20 h. 30. Berne et Bâle. — Genève. 760 m. 20 h. 15.

Change. 20 h. 20. Bâle et Berne. — Zurich. 494 m. 18 h. 18 h. 21 h. 21 h. 21 h. 21 h.

</



PLUS de 80.000 Pontiac
ont été construites jusqu'au
1^{er} février dernier. Ce record,
établi en 12 mois, dépasse de
plus du double le plus haut
chiffre de production qui ait
été atteint par une nouvelle
marque au cours de sa pre-
mière année d'existence.

Allez voir le distributeur de votre région
et vous comprendrez cette popularité sans
précédent dont jouit la Pontiac.

GENERAL MOTORS CONTINENTAL S. A. - ANVERS

OAKLAND-PONTIAC
Sixes

NOUVEAUTÉS

JATON présente dans sa qualité connue, ses
nouveautés du printemps.
L'originalité de ses modèles, aux combinaisons
savantes de peausseries artistement ouvragées,
convieront aux goûts les plus exigeants.

Envois à choix.



Daim noir 35 50
Cheveau brun 35.50
Cheveau noisette 38.50



Boxcalf léger beige, gar-
nit. imit. lézard 38.50
Cheveau brun, garnit.
imit. lézard 38.50



Boxcalf léger
Brun moyen 37.50
Beige clair 37.50



Rue de Bourg
Galerie St-François

LAUSANNE

Crédit Foncier Suisse ZURICH

Nous émettons

Bons de caisse 5 %
contre paiements en espèces

ou en
Conversion

des obligations de notre Etablissement remboursables en 1927 et 1928.
L'intérêt au taux de 5 % entrera en vigueur le jour de la conversion.

Les versements et les demandes de conversion seront reçus sans frais par :
la Banque Fédérale S. A., à Lausanne,
le Crédit Suisse, à Lausanne,
la Société de Banque Suisse, à Lausanne.

Société de Banque Suisse

LAUSANNE

Fondée en 1872

848

Capital et réserves Fr. 155,000,000

Nous émettons actuellement AU PAIR, des

Obligations 4 3/4 %

de notre banque
nominatives ou au porteur
fermes pour 3, 4 ou 5 ans

contre versement en espèces ou en échange d'obligations
remboursables.

Maison du Peuple Jeudi 7 avril
à 20 h. 20 (Petite salle)
Sorciers et démons du Moyen-Age

Conférence de M. le Dr Bowen,
privat-docent à l'Université de Lausanne.
Location Magasin E. Peytrequin, antiquités, rue de
la Paix, 4. 8601

Armes de Guerre, Method

7^{me} Grand Tir annuel

les 7 et 8 mai 1927

CHALLENGE DE MATHOD

7^{me} tour. 8711

Chemins de fer fédéraux 1^{er} arrondissement

Avis important

CHANGEMENT DE L'HEURE EN FRANCE
Le passage de l'heure normale à l'heure d'été s'ef-
fectuera dans la nuit du 9 au 10 avril.
Consulter les affiches spéciales dans les gares pour
les changements d'horaire. 8717

Société de l'Industrie des Hôtels

Le dividende de Fr. 15.- afférent à l'exercice 1926,
est payable sous déduction de l'impôt fédéral à 0% à
la Caisse de MM. Hensch, Forquet et Cie, 66, rue du
Stand, à Genève, à partir du 6 avril, contre remise
du coupon No 28. 8686



**FOIRE
SUISSE
BALE**

DU 2
AU 12

AVRIL 1927

POUR LES VISITEURS, BILLETS
DE CHEMINS DE FER SIMPLE
COURSE VALABLES 6 JOURS
POUR LE RETOUR
Journée romande 9 avril.

Chalet "Soewaid", Rüschlikon

Sit. superbe sur le lac de Zurich.
Dans fam. cult. on re-
cevra quelq. garçons ou
jeunes filles. Bons
soins, éducat. individ.
Enseignement évent.
dans maison même
par institutrice dipl.
(allemand, ital., franç.).
Ecole supér. de Zurich
à proximité.
Prop. et meilleures
références par : Mme
M. Tanner et Mlle H.
Menschling. 8618

L'hygiène, la propreté

par le balai

cedar

qui, grâce à ses franges impré-
gnées absorbe la poussière et
évite son déplacement. En la-
yant simplement, il nettoie, dés-
infecte, éblouit et entretient
en même temps le parquet dans
un état parfait.

En vente chez

Max Schmidt et Cie, 22-24, Place St-Laurent.
Franchillon et Cie, S. A., rue St-François.
Schmidt et Fils, rue Neuve 4.
Stämpfli-Wisshard, rue de l'Alie 47.
Drogueries Réunies S. A., Lausanne.
Redard et Cie, épicerie, av. de la Harpe.
Cornut, épicerie, av. d'Echallens.
Beischen A., épicerie, av. d'Echallens.
Steiger et Cie, articles de ménage, rue St-
François.
Vve A. Regamey, épicerie, avenue de la Gare.
Andenmatten frères, ferblantiers, Bd. de
Grancy. 8615

Le froid à domicile

Armoire frigorifique

OURS POLAIRE S. A. Bâle

Agent général
pour la Suisse romande :

R. MATTHEY, ingénieur

Chemin des Cèdres - LAUSANNE

Une prise de courant. Un filet d'eau.
Pas de moteur.

5 grandeurs différentes.
Invention, brevets et fabr. suisses.

On demande des sous-agents.

LETRES MORTUAIRES
à l'imprimerie de la "Gazette"

Charleston

Le fétiche
à la mode.

Jouets
Martin

Rue Bourg 23

Mariage

Deux jeunes femmes très
gales, présentant bien,
mariant de relations, al-
leraient faire la connais-
sance de deux messieurs
dans la quarantaine, ayant
position. Affaire très sé-
rieuse. Ecrire sous B. B.
27, poste restante, Terri-
let. 8655

Pension d'enfants

Internat Eternat
Mlle PANCHAUD
« Bella Vista », Av. Ver-
del 1. Tél. 78.56. 8656

Cherche pension

pour garçon 10 ans, à la
montagne. Offres Z. Z., 10,
Gare Poste, Lausanne. 8676

en échange

de sa fille de 12 ans dési-
rant apprendre la langue
dans honorable famille.
S'adr. à Louis Matile-
Holl, « Rheinfuh », Schaf-
house. 8658

La Direction du Lau-
sanne-Palace cherche à en-
trer en relations avec une
famille très distinguée ha-
bitant le canton (altitude
800 à 1200 m.) pour y placer

en pension

un jeune Autrichien de 12
ans, ainsi qu'une bonne
famille de Lausanne pour
y placer également en
pension. 8707

une demoiselle de 19 ans

où se trouveraient des
jeunes filles du même âge.
Ecrire avec références,
détails et prix, à M. Jus-
tin Baumgartner, Direc-
teur du Lausanne-Palace,
Lausanne.

Monsieur, bon commerc.,
dans la cinquantaine, con-
naiss. langues, corresp. et
tous travaux de bureau,
accepterait

employé intéressé

avec apport de capital,
6000 à 7000 francs, qui
devrait être garanti, dans
sérieuse entreprise, soit
ou commerciale, de préf.
à Lausanne. Prière d'écr.
sous O 8845 L, à Publi-
citas, Lausanne.

Je cherche de vieux

timbres-
poste

aussi sur enveloppes, ainsi
qu'une 8697

collection

soignée, contre paiement
immédiat. Offres détail-
lées, avec indication du
prix, sous chiffre JH 2865
L à Case postale 10041,
Lucerne.

Villa

A louer, dès le 24
septembre, entre lac
et gare, villa domi-
nant le lac en belle si-
tuation. Beaux ombrages,
grand jardin. Ga-
rage. Neuf pièces, bains,
chauffage central, con-
fort. 8626

S'adr. Etude du no-
taire Fr. Flauss, Petit-
Chêne 2.

Représentant

actif et bien introduit auprès industries et garages
est demandé

par importante usine française de décolletage, livrant
rapidement. Adresser offres sous F 45924 X, à Pu-
blicitas, Genève. 8672

DEMANDES DE PLACES

Demaiselle parlant allemand, français, italien et
anglais, cherche occupation pendant l'été, auprès
d'enfants ou comme dame de compagnie. S'adr. à Mlle
Elsa Nef, Fohohli-Filby, Pontresina (Engadine). 8692

Beaux terrains
à bâtir

Parcelles de différen-
tes dimensions sont à
vendre, situées entre
Lausanne et le lac.
Prix avantageux.

H. Borgaud, géant,
rue de Bourg 27, Lau-
sanne. renseignements.

A vendre

une Remington 12 et une
portative, état neuf. Pressé.
Ecr. s. chiffre M 45985 X,
Publicitas, Lausanne.

CANOT

à vendre, modèle anglais,
2 p. rames, voile, dérive,
bâche et accessoires. S'adr.
Flauss, av. Eglise An-
glaise, sc. Tél. 8652. 8646

surveillant de travaux

Jeune homme, travailleur, de toute confiance, con-
naissant à fond, tous travaux de bureau, béton armé,
canalisation, terrassement, route, cherche emploi de
surveillant de travaux

Employée de Librairie

Connaisant service Librairie, pouvant s'occuper de
correspondance, achats, etc., cherche place dans bonne
Librairie de la Suisse française pour le mois de juillet.
Faire offres avec conditions sous chiffre P 1041 L
à Publicitas, Lausanne. 8695



Prenez donc

cette marque, si vous
préférez un chocolat
pur cacao et sucre.

Eminemment agréable,
légèrement amer sans
aucune âcreté,

Crémant

a dès longtemps con-
quis la faveur générale.

Si vous désirez un bon
chocolat, d'une haute
saveur et d'un arôme
supérieur, exigez le
chocolat crémant



vous lui resterez fidèle.

Location de meubles

Ameublement de villas et appartements
S'adr. 7, av. de la Gare, r.-de-ch gauche. 8658

OFFRES DE PLACES

Grande maison de couture à Genève, cherche de
suite COUPEUR ter ordre et très bon OUVRIER
TAILLEUR. Sérieuses références exigées. Ecrire s.
chiffres O 2997 X, à Publicitas, Genève. 8663

Pensionnat demandé

bonne institutrice française
Ecrire sous O 8382 L, Publicitas, Lausanne. 8656

On cherche gouvernante de maison

sachant faire une très bonne cuisine dans petit ména-
ge (3 très soigné (femme de ch. et aide). Ecrire sous
M 22855 L, à Publicitas, Lausanne. 8646

Femme de chambre

stylée, 27-30 ans, sachant coudre et repasser, prot., est
demandée de suite par Mme Martin-Mallet, 9, rue
Massot, Genève. 8684

Pour un ménage soigné, on demande une

cuisinière

au courant du service et bien recommandée. S'adr.
Mme Auguste Warnery, 102, Grand'Rue, Morges. 8684

Young lady-teacher

requested May 1st, for boarding-school in Germany.
Detrayment. Pensionnat Lohmann, Rollinstraße, 15,
Nürnberg Bavaria. 8687

Représentant

actif et bien introduit auprès industries et garages
est demandé

par importante usine française de décolletage, livrant
rapidement. Adresser offres sous F 45924 X, à Pu-
blicitas, Genève. 8672

DEMANDES DE PLACES

Demaiselle parlant allemand, français, italien et
anglais, cherche occupation pendant l'été, auprès
d'enfants ou comme dame de compagnie. S'adr. à Mlle
Elsa Nef, Fohohli-Filby, Pontresina (Engadine). 8692

Beaux terrains
à bâtir

Parcelles de différen-
tes dimensions sont à
vendre, situées entre
Lausanne et le lac.
Prix avantageux.

H. Borgaud, géant,
rue de Bourg 27, Lau-
sanne. renseignements.

A vendre

une Remington 12 et une
portative, état neuf. Pressé.
Ecr. s. chiffre M 45985 X,
Publicitas, Lausanne.

CANOT

à vendre, modèle anglais,
2 p. rames, voile, dérive,
bâche et accessoires. S'adr.
Flauss, av. Eglise An-
glaise, sc. Tél. 8652. 8646

Placier 1^{er} ordre

pour produit intéressant. Forte commis-
sion. Gain assuré à vend. capable. Seules
les offres sérieuses avec références de 1^{er}
ordre seront examinées. Ecrire sous chif-
fre U 84835 X, Publicitas, Lausanne.

Employé intéressé

Bonne industrie du bois et de constructions, cherche
pour cause d'extension employé intéressé disposant
de 30 à 50,000 fr. Convienirait à bon comptable,
architecte ou charpentier. Inutile de faire des offres
non sérieuses. 8677

Offres écrites s. A 22129 L, Publicitas, Lausanne.

Bonne famille de Bâle

prendrait en pension

2 jeunes filles désirant suivre les écoles. Pour tous
renseignements, s'adresser à Mlle J. Perrin, 72,
Grande Rue, 72, Morges. 8682

Garçon de 14 1/2 ans désire être reçu dans une

bonne famille comme

demi-pensionnaire

pour apprendre le français et suivre les écoles.
Eventuellement échange. S'adresser à Mme Grun-
der, Hauptstrasse, Sissach (Bâle-Campagne).

Jeune commerc.

Commanditaire

Homme jeune et capa-
ble-disposant de capital,
s'intéresserait activement
à toute affaire sérieuse,
de préférence en Suisse
française. 8686

Offres sous M 8380 L, à
Publicitas, Lausanne.

A louer dans maison con-
fortable et soignée à Mor-
ges. 8688

2 pièces
meublées

pouvant servir de chambr
à coucher et salon. S'adr.
à Mme Gonet, place Dufour
8, Morges. Téléph. 187.

Intérêt 8 %

Pour extension d'affai-
res, bonne industrie cher-
che prêt de 60 à 80,000
francs garanti par hypo-
thèque en 2^e rang, après
un 1^{er} de Fr. 60,000.— au
Crédit foncier, sur immeu-
bles axes Fr. 170,000.—
français. Discretions
assurées. Ecr. sous chiffre
84297, à Case post. 14,111,
Lausanne. 8679

A louer

pour le 24 juin

Grand-Chêne 8, 3^e étage,
côté sud, appartement de
8 pièces, cuisine, bonne
bains, se prêtant admir-
ablement bien pour bu-
reau. 8678

S'adr. le matin, au bu-
reau de M. E. Leu, archi-
tecte, rue du Midi 2, à
Publicitas, Lausanne. 8695

Employée de Librairie

Connaisant service Librairie, pouvant s'occuper de
correspondance, achats, etc., cherche place dans bonne
Librairie de la Suisse française pour le mois de juillet.
Faire offres avec conditions sous chiffre P 1041 L
à Publicitas, Lausanne. 8695

AUTO

Cause décès, à vendre
Panhard 16 HP., état de
neuf. Occasion exception-
nelle. Offres écrites sous
N 11318 L, à Publicitas,
Lausanne. 8714

CONFÉDÉRATION

Corps diplomatique

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Le Président de la Confédération a reçu mardi matin M. Anselmo Diaz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République de Cuba.

Nous brûlons trop de cartouches

L'année dernière, 240,000 tireurs ont participé aux tirs obligatoires hors service, 180,000 tireurs aux exercices facultatifs et 3000 au tir au pistolet subventionnés par la Confédération.

Le nouveau masque militaire

En 1926 diverses unités de troupes ont essayé un nouveau modèle de masque qui a donné des résultats très satisfaisants.

Nomination d'officiers

instructeurs Berne, 5 avril. Ont été nommés officiers instructeurs d'infanterie les aspirants instructeurs que voici :

Ont été nommés officiers subalternes de cours d'instruction pour l'infanterie, également à dater du 1er avril, le lieutenant Rösler Emmanuel, né en 1900, de Stein (Argovie); le lieutenant Vozdoz Roger, né en 1901, de Zeglingen (Bâle-Campagne); le lieutenant Frick Robert, né en 1902, de Schönberg; le lieutenant Pognax Arnold, né en 1903, de Brusino.

Débats ajournés

Brigue, 5 avril. Le tribunal de district de Brigue a été réuni mardi pour juger l'affaire Adolphe Eister, agent de la Banque cantonale du Valais à Brigue, accusé de détournements.

Traité de commerce

avec la Yougoslavie

Comme on sait, des négociations doivent être entamées avec la Yougoslavie en vue de la conclusion d'un traité de commerce. Le Conseil fédéral a autorisé mardi le Département de l'économie publique à soumettre au gouvernement yougoslave, par l'intermédiaire de la légation de Suisse à Belgrade, un projet de traité de commerce ainsi que la liste des revendications suisses.

Nous exportons de l'électricité

Berne, 5 avril. Le Conseil fédéral a autorisé la société Motor Columbus à Baden à exporter journalièrement et d'une manière ininterrompue un maximum de 14,000 km. d'énergie électrique destinée à la Société Lanza de Waldshut.

Terrible accident aux Rochers de Naye

Quatre personnes emportées par une avalanche

Le gardien de l'hôtel des Rochers de Naye qui passe l'hiver là-haut, M. Lucien Landry, 22 ans, et trois autres personnes : Mme Eugène Haefliger, 26 ans, la veuve du gardien du chalet de Sautaudoz, tué par la foudre en 1925, sa fille, Mlle Haefliger et M. Ernest Hos, 21 ans, ont disparu des Rochers de Naye depuis quelques jours, probablement depuis huit jours.

Le gardien ne répondait plus aux appels du téléphone, mais on ne s'en inquiétait pas autrement, dans la pensée que la ligne téléphonique avait été coupée par des chutes de neige.

On suppose que l'une des personnes disparues a eu l'intention de descendre dans la plaine et que les autres l'ont accompagnée jusqu'à la sortie du tunnel et que là elles ont été surprises et emportées par une avalanche.

LAUSANNE

Conseil communal

Séance du 5 avril à 20 heures

Présidence de M. Maurice BAUDAT, préfet. Primeurs — Par lettre, le groupement des marchands de primeurs de Lausanne et les marchands producteurs désapprouvent l'interpellation Chevalier et jugent logique la décision municipale interdisant la vente de produits étrangers sur d'autres places que celles prévues à cet effet.

Garage pour bateau. — M. Gustave Chapuis rapporte en faveur de la construction d'un garage pour bateau de sauvetage, l'abri actuel présentant de nombreux inconvénients. La nouvelle construction s'éleverait à l'orient immédiat du hangar du Rowing-Club, laissant un espace suffisant de gaisie pour ne point gêner le loueur de bateaux qui y possède concession. Admis.

Constitution de servitudes. — On entend ensuite un rapport de M. L. Cauderay sur le préavis relatif à la constitution de servitudes grevant la propriété communale dite le Chalet de la Ville, le Mont.

Interpellation Chevalier. — M. Bourgeois, municipal, répond à l'interpellation Chevalier, mentionnée plus haut et montre que la décision municipale réglementant la vente des produits marchands étrangers est parfaitement justifiée et ne vise qu'à éviter des abus.

Double arrestation. Paris, 6 avril. On mande de Pékin au Herald :

Un journaliste américain, Mme Mildred Mitchell, et M. Wilbur Burton, autre Américain, accusés d'être des propagandistes au service du gouvernement cantonais ont été arrêtés par la police chinoise.

Les six jours de Paris. Classement à 3 heures du matin le 6 avril :

Dernières Dépêches

Encore un complot anti-dictatorial en Espagne?

Londres, 6 avril. Le « Daily Mail » publie l'information suivante : « Selon un télégramme reçu de Perpignan, un nouveau complot tendant à renverser la dictature du général Primo de Rivera a été découvert et 4 officiers ont été arrêtés à Barcelone. Ces derniers ont protesté de leur innocence. On a tenté d'étouffer cette nouvelle. Les cercles militaires en ont eu connaissance au moment de l'ouverture du procès du général Weyler ».

Les mauvaises nouvelles de Bucarest

Un fait qui trahit la nervosité générale. Londres, 6 avril. Le correspondant du « Daily Mail » à Bucarest fait savoir à son journal qu'il a reçu la visite du préfet de police de la ville venu lui intimier l'ordre d'avoir quitté le territoire roumain dans les 24 heures. Cette décision serait provoquée par une des dépêches du correspondant qui avait montré le général Averescu comme prêt à prendre la dictature.

Le prince Carol serait prêt à quitter Paris

Paris, 6 avril. Le roi de Yougoslavie a informé le prince Carol de l'état très grave du roi de Roumanie Ferdinand. Le prince Carol se tient prêt à partir mais attend pour ce faire un appel de la reine Marie ou de la Cour.

L'abolition de la prohibition en Norvège

Oslo, 6 avril. Le projet de loi ramenant le traitement des députés au Storting de 7 à 6000 couronnes norvégiennes, voté il y a quelque temps par l'Odelsling, a été voté mardi par le Lagthing.

Des électeurs qui ont recours aux grands moyens

Londres, 6 avril. On mande de New-York au « Daily Mail » : « L'élection du maire de Chicago a provoqué une grande agitation dans la ville. Les deux principaux candidats en présence sont M. Thompson, républicain, ancien maire de Chicago, de 1915 à 1923, et qui s'est fait remarquer par sa campagne contre les Alliés, et M. Dever, candidat démocrate sortant. Deux bombes ont été jetées sur un bâtiment où les démocrates avaient établi des permanences. Les auteurs de l'attentat se sont enfuis en automobile. Il n'y a pas eu de tués, mais la façade de l'édifice a été démolie. Finalement M. Thompson a été élu. »

Spéculateur et peut-être assassin

Florence, 6 avril. Mardi ont commencé les audiences d'un procès mettant en cause le nommé Corsi, ex-chef du bureau des portefeuilles étrangers à la « Banca commerciale » qui aurait été pour ses besoins personnels d'un fonds de 17,000 dollars déposés au nom d'un Suisse nommé Bichel. Chose infiniment plus grave, Corsi est sous le coup de l'accusation d'avoir voulu tuer Bichel pour étouffer l'affaire de disparition de fonds. Corsi nie avoir voulu tuer Bichel. De nombreux témoins sont assignés.

Double arrestation

Paris, 6 avril. On mande de Pékin au Herald :

Un journaliste américain, Mme Mildred Mitchell, et M. Wilbur Burton, autre Américain, accusés d'être des propagandistes au service du gouvernement cantonais ont été arrêtés par la police chinoise. Les deux Américains sont gardés dans un hôtel de Pékin. Les chefs d'accusation seront soumis au ministre des Etats-Unis. On dit que c'est la Cour consulaire des Etats-Unis qui connaîtra de cette affaire.

Ce que sera la note anglaise à Canton

Londres, 6 avril. Selon le Morning Post, dans la note destinée à Canton, le gouvernement anglais demande notamment des indemnités, des excuses publiques, la mise en jugement non seulement des coupables, mais aussi des personnes responsables de l'ordre au moment des incidents de Nankin.

Les travaillistes sont inquiets

Londres, 6 avril. Le Conseil national mixte représentant le congrès des Trade-Unions, le parti travailliste et le parti travailliste parlementaire a tenu mardi soir une réunion au cours de laquelle a été adoptée une résolution priant le gouvernement anglais de s'abstenir d'adresser aux autorités chinoises une communication ayant le caractère d'un ultimatum et qui pourrait amener une guerre.

La France envisage l'envoi de renforts

Paris, 6 avril. Suivant l'Echo de Paris, qui déclare que la France n'a rien aliéné de sa liberté de décision, quant à sa participation à l'action diplomatique de Londres, Washington et Tokio décidée à la suite des événements de Nankin, on a envisagé au conseil des ministres l'envoi d'un nouveau cuirassé et de 600 hommes maréc sur le contingent de Syrie et du Maroc.

Les Etats-Unis résolus à agir

Milan, 6 avril. On télégraphie de Washington au « Corriere della Sera » que le dernier conseil de cabinet a très sérieusement examiné la situation résultant des troubles du Nord de la Chine. Tien Tsin a été prévu comme lieu de concentration pour les étrangers qui se trouveraient en danger dans les régions en trouble. Un haut fonctionnaire du Département d'Etat a déclaré aux journalistes que les Etats-Unis sont décidés à coopérer aux côtés des autres nations ayant des intérêts en Chine.

L'énergie japonaise fut salubre à Hankéou

Londres, 6 avril. On mande de Changhaï au Daily Mail : « Des messages non censurés reçus de Hankéou montrent que le résultat de l'action des Japonais qui ont nettoyé la concession à l'aide de baïonnettes et de mitrailleuses, ainsi que le fait de réussir à tenir avec un faible effectif de marins, ont produit de l'effet sur la population indigène. Les troupes cantonaises qui ont échoué dans leur assaut de la concession et la foule des civils cerpent encore la concession, mais aucune tentative nouvelle n'a été esquissée pour y pénétrer depuis l'échec de dimanche où 10 hommes ont été tués et de nombreux autres blessés. »

Le nombre des marins ayant été débarqués au commencement de l'affaire ne dépasse pas 350, tandis que les forces adverses représentent au total 25,000 hommes. Le pillage s'est limité mardi aux propriétés japonaises situées hors des limites de la concession. Les Japonais qui ont été enlevés dimanche sont encore manquants. Les autres territoires étrangers de Hankéou sont calmes, mais leurs résidents, pour la plupart des hommes de confiance de maisons de commerce, ont passé la nuit à bord des vapeurs ou sur les rives du fleuve, sous la protection des canons des navires anglais et américains. Le pillage systématique des propriétés étrangères par les soldats cantonnais continue à Nankin sans interruption.

Nouvelles mesures de protection

On mande de Tokio au Daily Mail : Le gouvernement japonais a décidé de faire évacuer tous ses nationaux de l'intérieur de la Chine, jusqu'à ce que la situation soit stable. Les résidents japonais de toutes les régions ont reçu l'ordre de se concentrer à Hankéou. Ils seront pris à bord des navires du gouvernement. Les navires japonais demeureront dans tous les ports pour garder les propriétés des Japonais.

La polémique

Engène Fabre-Léon Nicole. Genève, 6 avril. Il y a une quinzaine de jours à la suite d'une polémique de presse, M. Eugène Fabre, rédacteur en chef de la « Suisse », avait déposé une plainte en diffamation contre M. Léon Nicole, rédacteur en chef du « Travail ».

CHRONIQUE MILITAIRE

Notre corps d'aviation

Le corps des instructeurs de l'aviation militaire était composé en 1926 d'un officier d'état-major, de 7 capitaines et de deux officiers subalternes ; 25 nouveaux pilotes ont obtenu leur brevet. Vingt-huit officiers ont suivi avec succès les cours de l'école des observateurs. Pour l'entraînement des pilotes et des observateurs 35,947 vols ont été accomplis représentant une durée de 12,467 heures.

Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants : 1. Fixant les primes d'assurance mobilière contre l'incendie et autres dommages, pour l'année 1927 ; 2. Convoquant les assemblées de commune, pour les 14 et 15 mai 1927, à l'effet de voter :

Le Conseil a autorisé : MM. Gustave Piottet, de et à Lausanne, porteur du diplôme fédéral de médecin, et René Reymond, de l'Abbaye, du Léu et du Chenit, domicilié à Eully, porteur du diplôme fédéral de dentiste, à pratiquer leur art dans le canton. Il a pris acte avec reconnaissance, des dons et legs suivants :

Cours indicatifs des changes

Table with columns: Devises, Prix moyen. Lists exchange rates for various cities like Paris, London, New-York, etc.

Séjour idéal de printemps. --- Lac Léman (Genève)

OUCHY Hôtel du Château et Hôt. du Parc. Situation unique au bord du lac. Grand parc. — Eau courante. — Appartements avec bains. — Prix modérés. Direction : Famille E. LENZ.

L'accident de Naye

Une colonne de secours a été formée et s'est rendue sur les lieux présumés de l'accident, accompagnée du juge de paix et de parents des disparus.

Gazette de Lausanne

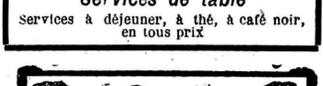
Les établissements publics que vous fréquentez. Charles PAYOT, éditeur.

L'Asthmador du Docteur Schiffmann

Les Cigarettes Asthmador apportent un soulagement immédiat dans les crises d'Asthme et d'oppression les plus violentes et les plus opiniâtres. Les Cigarettes, ainsi que tous les médicaments, agissent d'une manière beaucoup plus efficace, agissent d'une manière beaucoup plus efficace, agissent d'une manière beaucoup plus efficace.



Steiger & Cie. Services de table. Services à déjeuner, à thé, à café noir, en tous prix.



Montana Hôtel-Pens. Alpina. Maison très conf. 30 lits. Demand. prosp. 7.

Sylvana 810 m. SANATORIUM LAUSANNE DR CEVEY. NICE. — Pension Castel Blanc. — Av. Marconi. Tout confort. Belle situat. été, hiver. 15 min. centre par fréquents trams. Dep. Fr. 30.—

Les AVANTS Hôtel de Jaman. — Séj. de printemps recom. Plin midi. — Maison de famille. Tennis. Ad. Nicodet-Dufour, propr. 6

SIERRE Hôtel-Château Bellevue. Rest. Forêts. Tennis. Pêche. Garage. Centre d'excursions en Valais. E. HALDI, dir.

AIGLE Hôtel-Pens. BEAU-SITE. Rest. Gd parc. Golf. Eau cour. Garage.

Grand Hôtel d'Aigle. Séjour idéal. — Grand parc. — Tennis. Golf. Garage. — Restaurant. — Cuisine soignée.

Paris Hôtel de France. Rue d'Antin 22 (Opéra). Maison suisse. FORNALLAZ, propriétaire.

ORFÈVRERIE MÖCKLIN. Rue de Bourg, 13. LAUSANNE. Etuis à cigarettes. Crayons — Canifs.

Steiger & Cie. Dépôtaires de MAPPIN & WEBB SHEFFIELD.

Argenterie — «Princes Plate» — Coutellerie.

Source Radio-Thermale Pâques -- Jeu de Golf Gorges de la Tamina. Grande piscine thermale.

RAGAZ-Pfäfers. GRAND HOTEL QUELLENHOF OUVERTURE 14 AVRIL. GRAND HOTEL HOF RAGAZ OUVERTURE 1er MAI.

VOYEZ CHEZ VOTRE LIBRAIRE les Dictionnaires LAROUSSE Larousse Universel Larousse Médical Larousse Ménager.

Cadeaux pour Pâques. Voyez dans les vitrines nos Jolis parapluies Tom Pouce fantaisie et unis Grande variété dans tous les prix Grand et beau choix de cannes à main.

Krisif. Que ce soit verre ou métal pour nettoyer c'est l'idéal. Ecole Cantonale de Dessin et d'Art Appliqué. LAUSANNE. Semestre d'été 1927.

A VENDRE pour raison de santé hôtel hôteL. Situé sur les bords d'un lac dans petite ville à la grande route Bern-Lausanne. Saison toute l'année. 20 lits. Cuisine renommée. Offres sous S 22897 L. Publicitas, Lausanne.

Maison A. CHANSON-CLAVEL. 15, Rue de Bourg, 15. Succursale: 5, Rue Madeleine, 5. FILS, successeur.

Hôtel des Chevalleyres sur BLONAY - Vevey. Situation climatérique renommée. Agréable séjour de vacances. Cuisine très soignée. Prix modérés. — Téléphone 5. 3827 E. Bonjour-Bourdy, propriétaire. Tableaux. Collection à vendre. Prix très bas. Occasion unique de placer son argent. 3885 Ecr. s. chiffre V 84630 X. Publicitas, Genève.